

Rapport Annuel 2019



Table des matières

MESSAGE DE LA MAIRESSE

AVANT-PROPOS

PROFIL DE NOTRE MUNICIPALITÉ

CONSEIL MUNICIPAL

Rémunération du conseil

Réunions du conseil

TAUX D'IMPÔT FONCIER ET FRAIS D'UTILISATION

SUBVENTIONS

Subventions/dons à des fins sociales ou environnementales

Développement économique et subventions

SERVICES

SERVICES GÉNÉRAUX

Services d'administration générale

Services de protection

Services de transport

Services de collecte de déchets

Services d'urbanisme et de zonage

Services récréatifs et culturels

Services financiers

SERVICES D'EAU ET D'ÉGOUT

Service d'approvisionnement en eau

Service d'égout

Services financiers pour les services publics d'eau et d'égout

SOCIÉTÉ CONSTITUÉE PAR LE GOUVERNEMENT LOCAL

ANNEXES

ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS



Message de la mairesse



Anita Savoie Robichaud, mairesse
Ville de Shippagan

Citoyennes et citoyens,

c'est avec grand plaisir que nous vous présentons le **Rapport annuel 2019** de la Ville de Shippagan. Ce rapport résume le travail accompli durant la dernière année. Il vous permettra de comprendre les rouages et responsabilités d'une municipalité et de réaliser l'importance des services qu'une petite municipalité comme la nôtre offre à ses citoyennes et citoyens.

Comme vous pourrez le constater à la lecture de nos états financiers 2019, nous avons pu présenter des prévisions budgétaires en maintenant notre taux de taxation à 1,51\$ / 100\$ d'évaluation et de conserver les mêmes de taxe d'eau et égouts.

Parmi les décisions importantes de l'année 2019, notons :

- les rénovations majeures de l'hôtel de ville. Des problèmes structureux constatés en cours de rénovation de notre édifice de plus de 40 ans ont malheureusement occasionnés des dépassements de coût;
- l'adoption du plan de gestion des actifs de la municipalité;
- la participation au projet Transition Changements Climatiques (TCC) en vue d'une réduction des gaz à effet de serre;

- l'achat du camion Rescue pour la brigade et l'achat d'un camion à sel;
- les terrains Entreprises Mallet (Gino Gaz Bar) ont été transférés à la ville et nettoyés;
- un nouveau site WEB de la ville;
- l'augmentation de la rémunération des élus selon l'échelle proposée par l'Association francophone des municipalités (AFMNB) comme incitatif en vue des élections de 2020.

La réorganisation interne au niveau administratif a pris place également avec l'ajout d'une comptable et d'un nouveau coordonnateur de la piscine régionale. Nous leur souhaitons la bienvenue!

Je désire remercier le personnel de la municipalité pour leur engagement et leur collaboration. Un merci sincère aux membres du conseil municipal pour leur soutien et leur grande disponibilité. Notre préoccupation a toujours été de voir à l'avancement de la municipalité et le bien-être de nos citoyennes et citoyens. Cette année encore, nous avons dû faire face à des défis importants mais nécessaires.

Message du DG par intérim



Jules DeSylva, directeur general par intérim
Ville de Shippagan

C'est avec un très grand plaisir que je présente le **Rapport annuel 2019** de la Ville de Shippagan qui résume le travail accompli par notre équipe municipale au cours de l'année.

Depuis la dernière année, c'est avec une équipe municipale jeune et renouvelée que nous travaillons à redresser, en partie, la situation financière de la municipalité.

Nous souhaitons continuer ce travail de redressement et de mise à niveau des divers actifs. Pour ce faire, il nous faudra travailler davantage avec les élus afin de leur apporter les connaissances du milieu et de leur permettre de prendre les meilleures décisions et d'établir les bonnes priorités.

L'avenir de notre municipalité passe par un conseil municipal et une équipe forte, mais également unie. Le développement économique et communautaire doit être bien structuré afin de créer une synergie au sein la collectivité pour permettre à celle-ci de rayonner et de s'épanouir pleinement.

En terminant, je remercie le conseil municipal de m'avoir fait confiance et de me permettre d'assumer le travail intérimaire à la direction générale. Je suis confiant qu'avec l'équipe municipale actuelle, nous pourrons continuer l'assainissement des finances publiques déjà amorcé, tout en conservant nos actifs et en offrant des services de qualité à tous les citoyens.

Avant-propos

Le présent rapport a été préparé par l'équipe administrative de la Ville de Shippagan conformément à l'article 105 de la *Loi sur la gouvernance locale* et du Règlement 2018-54.

Ce rapport a pour but de fournir aux citoyennes et citoyens de la municipalité des renseignements généraux sur la Ville de Shippagan, notamment le profil de la municipalité, des renseignements détaillés sur le conseil municipal, son assiette fiscale, son taux d'imposition et ses frais d'utilisation pour les installations municipales, les octrois de subventions ainsi que le type et le coût des services fournis. De plus, vous retrouverez les états financiers audités de 2019 à l'Annexe III de ce présent rapport.



Profil de la région



Shippagan, c'est le charme d'une ville façonnée par la mer

Shippagan est une ville portuaire et universitaire située dans le comté de Gloucester, dans la province du Nouveau-Brunswick. Selon les plus récentes statistiques de recensement de Statistique Canada (2016), la Ville de Shippagan a une population de 2 580 habitants. Située dans la Péninsule acadienne, Shippagan est à l'embouchure du golfe Saint-Laurent et de la Baie-des-Chaleurs. La Ville est bordée au nord-est par le havre de

Shippagan, une partie de la baie de Shippagan, tandis qu'au sud-est elle est bordée par la baie Saint-Simon.

La rue principale de la Ville porte le nom de boulevard J.-D. Gauthier, du nom du Dr Joseph Dominique Gauthier qui fut le premier médecin résidant de la municipalité. C'est sur ce boulevard que se trouvent le campus universitaire et collégial ainsi que la plupart des commerces.

Au nord du boulevard se trouve le port de Shippagan où l'on peut y admirer l'une des plus grandes flottilles de pêche de l'Atlantique. Ce secteur comprend aussi la cohabitation de l'Université de Moncton, Campus de Shippagan et du Collège communautaire du Nouveau-Brunswick, Campus de la Péninsule acadienne, un pavillon sportif, l'Aquarium et Centre marin du Nouveau-Brunswick, un phare historique, l'église, une marina, Valorès (anciennement connu sous le nom de l'Institut de recherche sur les zones côtières), des usines et des magasins d'agrès de pêche. Un superbe sentier multifonctionnel de bois longe le rivage sur une distance d'environ 2 kilomètres. C'est du côté sud du boulevard que se trouvent le secteur résidentiel, les écoles, le Centre Rhéal-Cormier et l'Hôtel de Ville. La Ville a une superficie de 9,94 km² carrés et une densité de 259,6 habitants au km². Sa population est francophone à 99%.

La municipalité de Shippagan offre plusieurs services à ses citoyennes et citoyens : administration, services de protection (GRC et service d'incendie), travaux publics, services d'approvisionnement en eau et égout, services récréatifs et culturels. En 2019, la municipalité a employé 16 personnes à temps plein, 2 à temps partiel et 11 à du travail saisonnier. Il faut noter que la municipalité opère un camping pendant la période estivale ce qui augmente considérablement le nombre d'emplois saisonniers.

Pour obtenir des renseignements sur la municipalité, notamment sur le conseil municipal, les coordonnées du personnel, les états financiers audités, les règlements et arrêtés municipaux, les ordres du jour et les procès-verbaux des réunions du conseil, les citoyennes et citoyens peuvent se rendre à l'Hôtel de Ville, située au 200, avenue Hôtel-de-Ville. Ces renseignements sont également disponibles sur le site Web de la municipalité au : www.shippagan.ca.

Conseil municipal




Le conseil municipal de la Ville de Shippagan est formé d'une mairesse et de cinq conseillères et conseillers, qui sont élus tous les quatre ans. Le conseil actuel a été élu en mai 2016, à l'exception du conseiller Percy Mallet qui a été élu à la suite d'une vacance au sein du conseil en 2017.

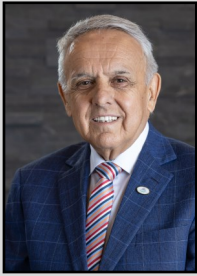
Voici les représentations qu'effectuent les membres du conseil sur différents comités pour le compte de la municipalité :



**Anita Savoie Robichaud
(Mairesse)**

- Chambre de commerce;
- Comité d'environnement;
- Comité d'infrastructures;
- Comité de développement communautaire;
- Comité de développement économique;
- Comité de finances;
- Comité de gestion de la piscine régionale;
- Comité de loisirs;
- Comité de ressources humaines;
- Comité de sécurité publique;
- Comité de sport;
- Comité de tourisme;
- Comité municipal permanent des mesures d'urgence;
- Commission de la bibliothèque publique Laval-Goupil de Shippagan;
- Commission des services régionaux de la Péninsule acadienne (CSR PA);
- Commission industrielle et commerciale du Grand Shippagan;
- Coopérative d'énergie renouvelable de Lamèque;
- Corporation d'amélioration du centre-ville;
- Forum des maires;
- Municipalité amie des aînés (MADA);
- Tourisme Shippagan.

 <p>Kassim Doumbia (Maire suppléant)</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Comité de finances (préside); ▪ Comité de gestion de la piscine régionale; ▪ Comité de ressources humaines (préside); ▪ Comité de tourisme (préside); ▪ Comité du pont Shippagan-Lamèque; ▪ Commission des services régionaux de la Péninsule acadienne (CSRPA) – suppléant; ▪ Forum des mairesses – suppléant; ▪ Plan de développement stratégique et touristique (PDST) et Tourisme Shippagan; ▪ Revitalisation Shippagan.
 <p>Marie-Lou Noël</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Chambre de commerce; ▪ Commission industrielle et commerciale du Grand Shippagan; ▪ Corporation d’amélioration du centre-ville; ▪ Développement économique (préside); ▪ Organisation des mesures d’urgence (OMU); ▪ Sécurité publique (préside).
 <p>Patrice-Éloi Mallet (Conseiller)</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Amis de l’Aquarium et centre marin du Nouveau-Brunswick; ▪ Comité d’accueil, d’intégration et d’établissement des nouveaux arrivants de la Péninsule acadienne (CAIENA); ▪ Comité de développement communautaire (préside); ▪ Comité de gestion de la piscine régionale; ▪ Comité de loisirs (préside); ▪ Comité de sports (préside); ▪ Comité du 60e anniversaire de la Ville de Shippagan; ▪ Coopérative de solidarité en recyclage et d’intégration à l’emploi (CSRIE); ▪ Coopérative Jeunesse de services Shippagan – Lamèque; ▪ Forum des loisirs; ▪ Municipalité amie des aînés (MADA); ▪ Patrimoine Shippagan; ▪ Plan de développement stratégique et touristique (PDST) et Tourisme Shippagan.



Percy Mallet
(Conseiller)

- Comité d'infrastructures (préside);
- Comité de rénovation de l'Hôtel de Ville;
- Tourisme Shippagan (projet halte côtière).



Rémi Hébert
(Conseiller)

- Comité de l'environnement (préside);
- Forum des loisirs;
- Jumelage Shippagan-Loudun;
- Plan vert.

Rémunération du conseil

L'article 49 de la *Loi sur la gouvernance locale* prévoit que les gouvernements locaux peuvent verser un salaire et des indemnités aux membres du conseil municipal. La rémunération des élu(e)s pour l'année 2019 est déterminée par l'Arrêté 101-2019 – « Arrêté de la municipalité de Shippagan concernant le traitement de la rémunération du maire et des conseillers ».

En ce qui a trait aux indemnités pour les frais de déplacement dans le cadre des affaires du gouvernement local, ces frais sont établis par la politique 1201 « Frais de déplacement pour les employés et les élus municipaux ».

En 2019, le salaire et les frais pour les membres du conseil municipal ont totalisé 113 832 \$. Ils sont présentés en détail ci-dessous dans le Tableau 1.

Veillez prendre note qu'en 2019 un nouvel arrêté (no 101-2019) concernant le traitement et la rémunération du maire et des conseillers a été adopté en lien avec la recommandation de l'Association francophone des municipalités du Nouveau-Brunswick.

Tableau 1 – Salaire et frais du conseil municipal

Membre du conseil	Salaire	Frais de déplacement et autres	Total
Mairesse Anita Savoie Robichaud	35 492 \$	2 880 \$	38 372 \$
Maire suppléant Kassim Doumbia	15 226 \$	2 356 \$	17 582 \$
Conseillère Marie-Lou Noël	13 456 \$	1 508 \$	14 964 \$
Conseiller Patrice-Éloi Mallet	13 456 \$	525 \$	13 981 \$
Conseiller Percy Mallet	13 456 \$	420 \$	13 876 \$
Conseiller Rémi Hébert	13 456 \$	1 598 \$	15 054 \$
TOTAL	105 150 \$	8 682 \$	113 832 \$

Réunions du conseil

Les réunions du conseil municipal ont habituellement lieu dans la salle Ernest-Richard de l'Hôtel de Ville, situé au 200, avenue Hôtel-de-Ville. Toutefois, en 2019, l'administration municipale fut relocalisée au 196, avenue Hôtel-de-Ville (ancienne bâtisse de la GRC) car l'Hôtel de Ville devait subir des rénovations majeures, qui était d'ailleurs encore en cours à la fin de 2019. Les réunions du conseil municipal se sont donc déroulées au Centre des congrès de la Péninsule acadienne, situé au 106-A, rue de l'Aquarium à Shippagan.

Toutes les réunions ordinaires et extraordinaires du conseil sont publiques. Les réunions ordinaires ont lieu le premier lundi de chaque mois à 19 h, à l'exception des mois de janvier, juillet et août, et ce, à moins d'une décision contraire prise par voie de motion adoptée par au moins deux tiers (2/3) des membres présents à la réunion dans laquelle la motion est adoptée.

Lorsque la date prévue pour une réunion ordinaire est un jour férié, le conseil, à moins qu'il en décide autrement, se réunit le jour ouvrable suivant, à la même heure. De plus, le conseil municipal tient une réunion de travail chaque 3e mardi du mois à 18 h, afin de prendre connaissance des suivis et d'informations diverses. Il faut noter qu'aucune décision n'est prise lors des réunions de travail et que le public est invité à y assister.

Par ailleurs, une réunion extraordinaire a lieu lorsque le conseil détermine que des questions ne peuvent attendre jusqu'à la tenue d'une réunion ordinaire ou qu'elles nécessiteront une longue discussion. Les procès-verbaux des réunions du conseil qui ont été adoptés peuvent être consultés par le public au bureau de la greffière municipale durant les heures de bureau, soit de 8h30 à 12 h et de 13 h à 16h30 ou sur le site Web de la Ville sous l'onglet « Hôtel de Ville » dans la section « Réunions du conseil municipal ».

En 2019, il y a eu 9 réunions ordinaires et 12 réunions extraordinaires. Pour connaître les types de réunions, les dates de celles-ci, la participation des membres du conseil municipal et les moyens de participation de ceux-ci, référez-vous à l'Annexe I. Pour connaître les questions discutées aux réunions extraordinaires, référez-vous à l'Annexe II.

Taux d'impôt foncier et frais d'utilisation

Pour l'année 2019, l'assiette fiscale de la Ville de Shippagan était de 239 196 300 \$ et le taux d'imposition des biens résidentiels était de 1,5129 \$ par 100 \$ d'évaluation. Comme exemple, un propriétaire possédant une résidence à Shippagan évaluée à 100 000 \$ a payé 1 512,90 \$ en impôt foncier local pour l'année 2019.

Par ailleurs, la municipalité fournit des services d'approvisionnement en eau et d'évacuation des eaux usées (service d'eau et d'égout) moyennant des frais d'utilisation pour les résidents de Shippagan et des environs.

Taux à l'unité pour le service d'eau et d'égout Résident de la Ville de Shippagan	
Service d'eau	250.00 \$
Service d'égout	250.00 \$
Frais de surplus pour une piscine	62.50 \$

Taux à l'unité pour le service d'eau et d'égout Non-résident de la Ville de Shippagan	
Service d'eau	275.00 \$
Service d'égout	Non disponible
Frais de surplus pour une piscine	62.50 \$

Il faut aussi noter que les citoyennes et citoyens de la municipalité ayant 65 ans et plus en 2019 bénéficient d'un rabais de 10 % sur leur facture d'eau et d'égout si celle-ci est payée avant le 30 juin de l'année courante (Arrêté 51-2010). Cela ne s'applique pas aux frais de surplus pour une piscine.

Voici les frais d'utilisation des installations municipales pour 2019, selon l'installation :

Centre des congrès de la Péninsule acadienne Taux horaire pour une location de moins de 3 heures*	
12 x 24 pi.	75 \$ + taxe
24 x 24 pi.	100 \$ + taxe
24 x 36 pi.	125 \$ + taxe
24 x 48 pi. / 36 x 36 pi.	150 \$ + taxe
24 x 60 pi. / 36 x 48 pi.	200 \$ + taxe
36 x 60 pi. / 48 x 48 pi.	288 \$ + taxe
48 x 60	360 \$ + taxe
60 x 60	450 \$ + taxe

*Il faut noter que pour bénéficier des taux de location d'une durée de moins de 3 heures, la location ne peut pas être effectuée plus de trois semaines à l'avance.

Centre des congrès de la Péninsule acadienne Taux horaire pour une journée (24 heures et moins)		
	Tarifs OBSL	Tarifs particuliers
12 x 24 pi.	50 \$ + taxe	75 \$ + taxe
24 x 24 pi.	100 \$ + taxe	150 \$ + taxe
24 x 36 pi.	175 \$ + taxe	300 \$ + taxe
24 x 48 pi. / 36 x 36 pi.	288 \$ + taxe	450 \$ + taxe
24 x 60 pi. / 36 x 48 pi.	387 \$ + taxe	675 \$ + taxe
36 x 60 pi. / 48 x 48 pi.	550 \$ + taxe	900 \$ + taxe
48 x 60	720 \$ + taxe	1 120 \$ + taxe
60 x 60	900 \$ + taxe	1 400 \$ + taxe

Centre des congrès de la Péninsule acadienne Équipement non compris dans le tarif de location	
Estrade	50 \$
Piste de danse	50 \$
Système d'écran d'annonce	100 \$
Système de son avec technicien	250 \$ (4 heures)
Système d'éclairage	50 \$
Utilisation de la cuisine	100 \$ (sans la vaisselle et les ustensiles)
Nappe blanche	10 \$ / nappe
Nappe noire	10 \$ / nappe
Système de vidéoconférence	720 \$

Taux horaire du Centre Rhéal-Cormier	
Hockey mineur	95 \$ / heure
Patinage artistique	95 \$ / heure
Interscholaire	105 \$ / heure
Hockey adulte	170 \$ / heure
Senior	170 \$ / heure
Hockey libre	10 \$ / joueur

Camping Shippagan Taux horaire de location de site	
Site 3 services (eau, électricité, égout)*	36.50 \$ + taxe / nuit
Site 2 services (eau, électricité)*	32.50 \$ + taxe / nuit
Site sans service*	27.50 \$ + taxe / nuit
Site saisonnier au bord de l'eau	1 650 \$ (taxe incluse)
Site saisonnier avec vue sur l'eau	1 550 \$ (taxe incluse)
Site saisonnier boisé	1 500 \$ (taxe incluse)
* Rabais de 10% pour une location d'une semaine ou plus (non applicable pour les sites saisonniers)	



Camping Shippagan	
Taux horaire de location d'équipements et d'installations	
Jeux aquatiques	Enfant : 7 \$ Passe estivale : 60\$ Enfant de moins de 3 ans : gratuit Adulte accompagnateur : gratuit
Mini-golf	Fermé pour réparations

Subventions

Comme indiqué à l'article 5 de la *Loi sur la gouvernance locale*, un gouvernement local doit, entre autres, favoriser le bien-être économique, social et environnemental de leur collectivité.

Subventions/dons à des fins sociales ou environnementales

Pour remplir son mandat municipal, la Ville de Shippagan octroie des subventions/dons à plusieurs organismes sans but lucratif qui appuient la municipalité dans sa mission de favoriser le bien-être social et environnemental de la région. De plus, des particuliers ayant un projet visant à promouvoir la communauté peuvent aussi en bénéficier.

Vous retrouverez dans cette section les dons octroyés par la municipalité d'une valeur de 500 \$ ou plus, inclusivement. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec le personnel de l'Hôtel de Ville.

En 2019, la Ville de Shippagan a versé les contributions suivantes au niveau communautaire :

L'Association des anciens, anciennes et ami-e-s du Collège communautaire du Nouveau-Brunswick, campus de la Péninsule acadienne : Subvention de 5 000 \$ à l'Association des anciens, anciennes et ami-e-s du Collège communautaire du Nouveau-Brunswick, campus de la Péninsule acadienne (AAACCNB-PA) dans le cadre de l'organisation de leur tournoi de golf annuel. Cette activité sert de levée de fonds afin d'offrir de l'aide aux étudiant-e-s du CCNB-Campus de la Péninsule acadienne. Les bénéfices recueillis servent à offrir des bourses d'études, des activités pédagogiques et autres.

La contribution de la Ville a servi à offrir une bourse d'études de 1 000 \$ à un(e) étudiant(e).



Une banderole marquant la contribution de la Ville a été mise en évidence au Club House durant le tournoi. De plus, un des 18 trous a eu le nom de la municipalité et celle-ci a eu la possibilité d'inscrire gratuitement une équipe de 4 personnes au tournoi.

L'Association des anciens, anciennes et ami-e-s de l'Université de Moncton, campus de Shippagan :

Subvention de 20 000 \$ à l'Association des anciens, anciennes et ami-e-s de l'Université de Moncton, campus de Shippagan dans le cadre de leur campagne de financement Évolution. Cette campagne a servi, entre autres, à défrayer les frais des activités étudiantes, à créer une galerie d'histoire de l'Acadie Maritime à l'UMCS, à l'intégration des étudiants internationaux et au fonds de bourse de la Ville de Shippagan.

Centre de plein air Les Arpents de neige Inc. : Subvention de 2 500 \$ au Centre de plein air Les Arpents de neige afin de les aider à défrayer leurs

coûts d'opération. Le Centre de plein air Les Arpents de neige est un organisme sans but lucratif qui offre la possibilité à la communauté d'exercer plusieurs activités, comme la raquette, le ski de fond, le patinage, etc. à des frais minimes. L'équipe du Centre plein air est constituée principalement de bénévoles. Ce sont eux qui s'occupent de l'entretien des pistes et des installations ainsi que de la cantine et du centre de location d'équipements.

La Fondation des jeux de l'Acadie :

Contribution financière de 680.50 \$ pour leur campagne de financement. La Fondation des Jeux de l'Acadie est une organisation à but non-lucrative qui a vu le jour en 1989 dans un souci de pérennité financière des Jeux de l'Acadie. Elle gère un fonds de dotation de plus de 1M\$. Depuis plus de 25 ans, la Fondation des Jeux de l'Acadie soutient financièrement la Société des Jeux de l'Acadie, le Comité organisateur de la Finale des Jeux de l'Acadie et ses comités régionaux et provinciaux.



À ce jour, la Fondation des Jeux de l'Acadie a remis plus de 400 000\$ à ces différentes organisations.

La Fondation de l'Hôpital de Lamèque Inc. : Contribution financière de 1 00 \$ à la campagne de financement annuelle de l'Hôpital de Lamèque conditionnelle à une visibilité de la Ville. Cette visibilité était offerte à tous les organismes/personnes qui contribuaient à la campagne de financement en versant un montant de 1 000 \$ et plus. Les argents amassés lors de cette campagne servent à équiper l'hôpital avec de nouveaux outils qui permettent aux professionnels de la santé d'offrir de meilleurs soins et des services de santé enrichis.

Administration portuaire : Contribution financière de 5 000 \$ pour le projet de monument pour rendre hommage aux artisans de l'industrie de la pêche et de l'aquaculture. Ce projet est significatif pour la Ville en contribuant au rayonnement de Shippagan.

3e Forum francophone sur l'apprentissage : Commandite de 1 000 \$ à la troisième édition du Forum francophone offert par l'Université de Moncton, campus de Shippagan (UMCS). Ce troisième forum en éducation a permis de reconnaître et de mettre en valeur les initiatives novatrices et a donné la possibilité aux participantes et aux participants de partager et de s'inspirer des pratiques gagnantes implantées dans la province. En tant que partenaire de cet événement, la Ville a reçu la visibilité suivante : affichage du logo sur le site Web de l'évènement-section partenaires, mention du partenariat lors de la cérémonie d'ouverture, affichage d'une banderole promotionnelle de la Ville de Shippagan, distribution d'articles promotionnels et mention de la collaboration lors des activités de promotion dans les médias.



Festival des Pêches et de l'Aquaculture du Nouveau-Brunswick

Commandite de 2 87.50 \$ pour couvrir les frais de location du Centre Rhéal-Cormier pour cinq jours pendant les activités du Festival. Commandite de 550 \$ pour la location du Centre des congrès de la Péninsule acadienne pour le Banquet du pêcheur. Subvention approximative de 12 000 \$ en ressources humaines et matérielles dans le cadre de leur 58^e édition Le festival est une tradition bien ancrée dans la région et chaque année plus de 15 000 personnes d'ici et d'ailleurs se rendent à Shippagan pour célébrer. Le Festival est formé d'un comité sans but lucratif qui doit compter sur l'appui de nombreux bénévoles pour offrir, année après année, une semaine de festivités riche en activités, aussi bien pour les petits que pour les grands.

Salon du livre de la Péninsule acadienne : Subvention de 12 500 \$ et d'environ 12 000 \$ en ressources humaines et matérielles au Salon du livre de la Péninsule acadienne. Le

Salon du livre de la Péninsule acadienne inc. est un événement rassembleur qui met en valeur la lecture et la littératie comme outils de développement individuel et collectif. Par ses actions, il sème le goût de lire et met en valeur l'univers du livre et de la littérature, de sa création à sa diffusion, tout en faisant la promotion de la langue française. Le Salon du livre de la Péninsule acadienne inc. est un rendez-vous culturel incontournable autant pour la population en général que pour les intervenants du monde littéraire francophone. Grâce à la qualité et à la variété de sa programmation de même que par son appui continu aux diverses initiatives en littératie, il contribue à la valorisation de la littérature et de ses artisans de même qu'au plein épanouissement de la population de la Péninsule acadienne.

Les objectifs de l'événement sont :

- rendre le livre accessible à tous;
- développer le goût de la lecture et de l'écriture en français;

- promouvoir l'importance de la lecture chez les intervenants et les parents;
- contribuer au développement culturel et identitaire;
- jouer un rôle dans l'instauration d'une culture du savoir et le développement d'un esprit de solidarité pour la réussite de tous les jeunes;
- contribuer aux efforts constants qui sont déployés par les intervenants, pour améliorer la performance en matière de littératie dans la Péninsule acadienne et dans la province; et
- être un événement culturel incontournable, rassembleur et péninsulaire.

École d'été de perfectionnement sur le vieillissement : Commandite de 1 000 \$ pour l'organisation de la 4e édition de l'École d'été de perfectionnement sur le vieillissement offerte par la Formation continue de l'Université de Moncton, campus de Shippagan. Cette activité s'est déroulée à l'UMCS le 12, 13 et 14 août 2019 et s'adressait aux intervenants et intervenantes de différents horizons

qui travaillent auprès des personnes âgées.

Fête officielle du Nouveau-Brunswick à Pokemouche : Contribution en ressources humaines et matérielles estimée à environ 1 000 \$ à la fête officielle du Nouveau-Brunswick à Pokemouche.

École Marie-Esther : Contribution financière de 1 000 \$ à la campagne annuelle de financement pour l'année scolaire 2018-2019. Cette contribution a servi, entre autres, à encourager la vie étudiante et à offrir des apprentissages de qualité. En contrepartie, l'école s'engageait à fournir une certaine visibilité à la Ville comme partenaire financier.

Succès Jeunesse Péninsule acadienne : Contribution financière de 1 000 \$ afin d'offrir de la formation entrepreneuriale aux élèves francophones du secondaire dans la Péninsule acadienne.

Développement économique et subventions

D'une autre part, pour favoriser le bien-être économique de la municipalité, la Ville de Shippagan encourage le développement économique.

Vous retrouverez dans cette section les subventions octroyées par la municipalité d'une valeur de 500 \$ ou plus, inclusivement. Pour obtenir de plus amples renseignements à ce sujet, veuillez communiquer avec le personnel de l'Hôtel de Ville.

En 2019, la Ville de Shippagan a versé des subventions aux entreprises suivantes :

Entreprise 686294NB Itée : Incitatif pour nouveau commerce de 794,76 \$ afin d'encourager et d'appuyer l'établissement d'une nouvelle

entreprise (bâtisse) sur notre territoire, ceci était conditionnel à la présentation d'une pièce justificative indiquant que leurs impôts fonciers ont été payés. Cette nouvelle bâtisse est celle d'une station d'ambulance.

Motel Brise Marine : Incitatif financier de 3 810 \$ au nouveau propriétaire du Motel Brise Marine pour l'aider à défrayer les rénovations qu'il a entrepris sur son bâtiment et également encourager la relève entrepreneuriale. Ceci permettra d'avoir quelques hébergements de qualité à Shippagan.



Services

Les budgets et les services d'un gouvernement local sont établis selon un système normalisé de classification. En 2019, le conseil a adopté un budget de fonctionnement général de 4 883 639 \$. Les revenus et dépenses réels ont donné lieu à un déficit de 58 395 \$.

La Ville dispose aussi d'un budget de fonctionnement pour assurer le service d'eau et d'égout. Le budget approuvé s'élevait à 1 182 130 \$. Les dépenses réelles pour ces services publics ont donné lieu à un excédent de 47 114 \$.

Services généraux

Dépenses totales : 5 006 741 \$

Services d'administration générale (excluant les frais financiers – voir 5.1.7)

Dépenses totales : 1 121 101 \$

Cette catégorie comprend les dépenses relatives à l'administration de la municipalité, c'est-à-dire les salaires et les indemnités de la mairesse et des conseillers (113 832 \$); les salaires et les indemnités de la direction générale et de quatre employés de bureau (231 665 \$); les dépenses d'administration, comprenant les frais légaux, les frais d'audit externe, les frais de comptabilité externe et les frais d'honoraires professionnels (266 080 \$); les autres frais administratifs, incluant les subventions et les dons aux organismes ainsi que les frais d'évaluation (117 725 \$), les frais associés au fonctionnement et à l'entretien de l'Hôtel de Ville (61 619 \$) et les avantages sociaux de tous les employés et autres (330 180 \$).

En 2019, la municipalité a entrepris la rénovation de son Hôtel de Ville. Les coûts associés à ce projet pour l'année 2019 sont de 2 404 711 \$, dont 392 048 \$ provenait d'une contribution du Fonds de la taxe sur l'essence, 225 000 \$ d'une subvention de la Société de développement régional (SDR) et 615 000 \$ d'une réserve d'immobilisation de la municipalité.

Services de protection

Dépenses totales : 896 579 \$

Ces services comprennent les dépenses relatives aux services de police (554 978 \$), à la protection contre les incendies (328 870 \$) et à la lutte contre les inondations (12 731 \$).

Les services de la Gendarmerie royale du Canada (GRC) font l'objet d'un contrat d'une durée de vingt ans, conclu avec le gouvernement fédéral le 1er avril 2012, celui-ci demeurera donc en vigueur jusqu'au 31 mars 2032. Le détachement de la GRC le plus près de la municipalité est situé au 61, rue du Parc à Lamèque.

Les services de lutte contre les incendies sont fournis par le Service d'incendies de Shippagan. Ses principales installations sont situées au 146, rue Degrâce. Le service d'incendie de Shippagan fournit des services de prévention, d'extinction des incendies, de désincarcération sur véhicules et divers sauvetages pour la Ville de Shippagan, le Village de Le Goulet et pour sept districts de services locaux. La brigade est composée de 26 pompiers volontaires. Le personnel-cadre est composé d'un chef, d'un assistant-chef, d'un 1er capitaine, d'un 2e capitaine et de 2 lieutenants afin d'assurer une relève aux fonctions supérieures. La brigade se rencontre hebdomadairement pour faire des exercices de pratique afin de continuer à s'améliorer à tous les niveaux, et ainsi, assurer un bon service en cas d'urgence.

Le service d'incendie de Shippagan possède la formation, les connaissances et les compétences dans différents secteurs tels que : combat d'incendie, désincarcération, appareil respiratoire, sauvetage sur glace, sur l'eau, hors route, espace clos, cours de premiers soins, 1er répondant, combat d'incendie de forêt, cours niveau 1 et niveau 2 pour devenir pompier, cours d'officier, etc. Le service d'incendie de Shippagan possède une flotte de 5 véhicules qui comprend 2 camions-citernes, 1 camion de sauvetage, 1 camion utilitaire et 1 amphibie. De plus, la brigade possède l'équipement nécessaire afin d'assurer les différents sauvetages.

Le coût des services d'incendie est réparti selon l'assiette fiscale du secteur desservi de façon proportionnelle; la Ville de Shippagan doit déboursier 66.39 % des coûts de fonctionnement totaux de la brigade (175 345 \$), le village de Le Goulet, 7.16 % (18 912 \$) et les districts de services locaux 26.45 % (69 845 \$).

La Ville de Shippagan a également perçu un montant de 12 490 \$ pour la vente d'eau aux bateaux. Ce service est offert par le service d'incendie.

Le contrôle des animaux sur le territoire est assuré par la Commission de services régionaux de la Péninsule acadienne (CSRPA), qui s'occupe de faire respecter l'arrêté municipal No 42-2018, arrêté concernant le service de contrôle des chiens.

Services de transport

Dépenses totales : 950 499 \$

Cette catégorie comprend les dépenses relatives à l'administration des travaux publics et aux salaires des employés (261 605 \$); à l'équipement (62 597 \$); au garage et ateliers (45 722 \$), au nettoyage des rues (8 551 \$), aux égouts pluviaux (5 176 \$), au service de déneigement (344 637 \$), à l'éclairage des rues (94 127 \$), au service de circulation comprenant le traçage des voies et la signalisation (36 855 \$), à la cotisation pour le transport aérien (5 599 \$) et à l'entretien (85 630 \$).



Le service des travaux publics compte deux employés à temps plein, ce qui inclut le surintendant des travaux publics, en plus d'un employé saisonnier. Il y a aussi un employé à temps plein qui est partagé entre le système d'eau et le service des travaux publics.

La municipalité compte 32,24 km de routes, celles-ci sont composées de routes provinciales, régionales et municipales. La Ville est tenue de couvrir les coûts en immobilisation et d'entretien des 24,81 km de routes municipales et 50 % des coûts d'entretien des autres routes dans les limites de son territoire. Pour entreprendre ces travaux, la ville compte sur une flotte d'un camion de trois tonnes, deux camions d'une tonne dont un est converti l'hiver pour l'épandage de sel, deux camionnettes incluant celle du système d'eau, une rétrocaveuse (backhoe) et un tracteur-tondeuse.

En ce qui concerne les travaux importants effectués en 2019 dans les services de transport, il y a eu l'asphaltage d'un tronçon de route de 105 mètres sur la 16e Rue. Le coût de ces travaux s'élevait à 46 000 \$ et a été payé à 100 % par le gouvernement provincial.

La Ville a également construit l'égout pluvial et asphalté la rue Francis. Le coût total du projet était de 241 312 \$. Les gouvernements fédéral et provincial dans le cadre du Fonds Chantiers Canada ont payé respectivement 56 560 \$ et 28 226 \$ de ce projet.

Services de collecte de déchets

Dépenses totales : 140 853 \$

Les services de collecte de déchets comprennent les dépenses relatives à la collecte et à l'élimination des déchets solides et des matières recyclables. Ces services sont gérés par la Commission de services régionaux Péninsule acadienne.



Ces déchets sont transbordés au centre de traitement des déchets situé dans le parc industriel de la Municipalité régionale de Tracadie, pour être ensuite acheminé au site d'enfouissement sanitaire de Red Pine à Allardville dans la région Chaleur. Les redevances au titre du déversement des matières usées résidentielles (coût par tonne) s'élèvent à 105 \$.

Services d'urbanisme et de zonage

Dépenses totales : 200 663 \$

Les services d'urbanisme et de zonage comprennent les services d'aménagement du territoire, qui sont fournis par la Commission de services régionaux de la Péninsule acadienne (123 401 \$), l'exploitation du bureau touristique de Shippagan (3 971 \$), la promotion touristique (8 750 \$) les incitatifs au crédit de taxe (795 \$), la commission industriel (2 245 \$) et les améliorations du territoire (61 501 \$).

Dans les dépenses pour les améliorations du territoire, 27 222 \$ a été investi pour le développement d'un projet touristique pour la mise en valeur de la grande flottille atlantique - Shippagan qui a été subventionné à 100% par l'Agence de promotion économique du Canada Atlantique (APECA).

De plus, un premier montant de 26 104 \$ a été versé pour le projet SAUVÉR qui a permis l'acquisition d'une voiture électrique et l'installation d'une station-service électrique-HUB équipée de bornes de recharge et d'un abri. Ce projet a été rendu possible grâce à la collaboration de l'Association francophones des municipalités du Nouveau-Brunswick (AFMNB) - en partenariat avec la Ville de Shippagan - et la société d'innovation en environnement (SIE). Les coûts de ce projet devraient s'élever à près de 90 000\$ dont 41 693 \$ sera subventionné par la SIE.

Services récréatifs et culturels

Dépenses totales : 1 000 465 \$

Cette catégorie comprend les dépenses relatives à l'administration des services récréatifs et culturels et au salaire du responsable de la Piscine Régionale (131 902 \$), aux employés et à l'entretien du Centre Rhéal-Cormier (aréna) et de la vieille aréna (236 040 \$), aux employés et à l'entretien des parcs et terrains de jeux (167 401 \$), aux frais reliés au service de loisirs (19 262 \$), aux employés et à l'entretien du Centre des congrès de la Péninsule acadienne (191 041 \$), au Camping Shippagan et au Sentier Rivage (163 929 \$), au service de la Bibliothèque publique Laval-Goupil (60 548 \$) et aux autres services récréatifs et culturels (30 342 \$).

Le département des parcs compte sur un employé à plein temps et trois employés saisonniers, dont deux qui sont transférés à l'aréna durant l'hiver. La flotte comprend un tracteur à chargement frontal, deux camionnettes, un petit tracteur industriel ainsi que trois tondeuses commerciales.

Le programme provincial SÉED de 2019 a subventionné 1 étudiant, pour un montant de 1 793 \$. Le programme de formation pour les compétences et l'emploi destiné aux Autochtones a subventionné 1 étudiant pour un montant de 5 424 \$. Puis, une somme de 8 649 \$ a été reçue du Fonds d'apprentissage expérientiel dans le but d'offrir des activités durant l'été dans les différentes installations municipales pour 1 étudiant.

Les services récréatifs et culturels sont partiellement financés par leurs frais d'utilisation, lesquels ont généré 324 148 \$ en 2019 (l'aréna : 88 363 \$; le Centre des congrès de la Péninsule acadienne : 91 810 \$ et le Camping Shippagan : 143 975 \$).



Services financiers

Dépenses totales : 551 509 \$

Cette catégorie comprend les intérêts sur les prêts à court et à long terme ainsi que le remboursement du principal de la dette à long terme.

En 2019, les intérêts à court terme ont totalisé 79 599 \$. La municipalité a remboursé 395 000 \$ sur le principal de la dette à long terme, puis elle a payé 73 094 \$ en intérêts. Les nouvelles débetures ont engendré des frais d'émission de 3 816 \$.

Il est également important de mentionner que durant l'année 2019, la Ville a reporté le déficit de 2017, soit un montant de 169 512 \$.

Certaines variations ont eu lieu au niveau des réserves, c'est-à-dire qu'un montant de 10 000 \$ a été transféré au fonds de réserve de fonctionnement général pour les besoins futurs de la piscine. Aussi, un montant de 68 558 \$ provenant du fonds de réserve de fonctionnement général a été transféré vers le fonds de fonctionnement général, tel qu'il était établi au budget. De plus, un montant de 615 000 \$ provenant du fonds de réserve d'immobilisation a été utilisé pour des rénovations majeures qui ont été effectuées à l'Hôtel de Ville.

Voir le Tableau 2 pour des renseignements supplémentaires sur la dette.

Tableau 2 : Dette 2019 du Fonds général – Total 2 661 000 \$

Émission	Intérêts	Échéance	Dette Année 2019	Durée
2 juin 2010	1.50 % – 4.55 %	2020	123 000 \$	10 ans
27 mai 2011	1.65 % – 4.25 %	2021	16 000 \$	10 ans
4 juin 2012	1.65 % – 3.40 %	2022	303 000 \$	10 ans
14 juin 2013	1.37 % – 3.70 %	2028	242 000 \$	15 ans
8 déc. 2014	1.20 % – 3.10 %	2024	193 000 \$	10 ans
6 juil. 2015	0.96 % – 2.80 %	2025	42 000 \$	10 ans
18 déc. 2015	1.05 % – 3.15 %	2025	51 000 \$	10 ans
1 juin 2017	1.20 % – 2.70 %	2027	284 000 \$	10 ans
6 déc. 2018	2.55 % – 3.70 %	2038	893 000 \$	20 ans
14 mai 2019	2.05 % – 2.30 %	2024	224 000 \$	5 ans
21 nov. 2019	1.95 % – 2.95 %	2039	290 000 \$	20 ans
Total de la dette 2019			2 661 000 \$	

Service d'eau et d'égout

Dépenses totales: 1 170 130 \$

Le service d'eau et d'égout partage des bureaux avec le service des travaux publics, situé au 146, rue DeGrâce. La Ville fournit des services d'eau et d'égout à 1 183 propriétés. De plus, la Ville approvisionne en eau 181 résidences à l'extérieur de la municipalité.

Service d’approvisionnement en eau

Dépenses totales : 583 884 \$

Les dépenses comprennent les coûts relatifs à l’administration des services d’approvisionnement en eau (238 800 \$), au service d’approvisionnement en eau (192 985 \$) et à l’acheminement et la distribution de l’eau (152 099 \$).

Les utilisateurs des services d’approvisionnement en eau reçoivent leur eau potable de la station de pompage du réservoir d’eau potable, située sur la rue du Réservoir. Les sources d’approvisionnement comprennent quatre puits forés et quelque 36 km de canalisations de distribution. L’analyse de l’eau est effectuée conformément aux recommandations pour la qualité de l’eau potable au Canada.

Service d’égout

Dépenses totales: 352 323 \$

Les dépenses comprennent les coûts relatifs à l’administration du service d’égout (74 012 \$), au raccordement du service d’eau & d’égout (87 919 \$), aux stations de relèvement (57 660 \$), à l’épuration et l’évacuation du système (132 250 \$) et aux bornes-fontaines (482 \$).

Le système d’évacuation des eaux usées comprend quelque 35 km de canalisation, 8 stations de relèvement et une lagune aérée de 4.35 hectares. Le débit sortant de la lagune est testé pour assurer qu’il respecte les normes provinciales et fédérales applicables.

Services financiers

Dépenses totales : 233 923 \$

Cette section comprend les intérêts sur les prêts à court et à long terme ainsi que le remboursement du principal de la dette à long terme.

En 2019, la municipalité a remboursé 157 000 \$ du principal de la dette à long terme et payé 56 031 \$ en intérêts sur celle-ci. Les frais d'émission de débentures se sont élevés à 1 507 \$. La Ville a également payé 24 523 \$ en intérêts à court terme.

De plus, un transfert de 4 000 \$ a été effectué au fonds de réserve d'immobilisation eau et égouts. Aussi, des créances ont été recouvrées pour 9 138 \$.

Il est important de mentionner que le surplus de 2017, s'élevant à 37 064 \$, a été reporté en 2019.

Tableau 3 : Dette 2019 du Fonds pour les services d'eau et d'égout – Total 1 523 000 \$

Émission	Intérêts	Échéance	Dette Année 2019	Durée
2 juin 2010	1.50 % – 4.55 %	2020	318 000 \$	10 ans
27 mai 2011	1.65 % – 4.25 %	2021	16 000 \$	10 ans
4 juin 2012	1.65 % – 3.40 %	2022	171 000 \$	10 ans
14 juin 2013	1.35 % – 4.00 %	2033	540 000 \$	20 ans
6 juil. 2015	1.65 % – 4.25 %	2035	96 000 \$	20 ans
1 juin. 2017	1.20 % – 1.85 %	2022	35 000 \$	5 ans
21 déc. 2018	2.55 % – 3.70 %	2038	168 000 \$	20 ans
14 mai 2019	2.05 % – 2.85 %	2029	151 000 \$	20 ans
21 nov. 2019	2.55 % - 3.70 %	2039	28 000 \$	20 ans
Total de la dette en 2019			1 523 000 \$	

Société constituée par le gouvernement local

Dépenses totales : 102 706 \$

Depuis la création de la Piscine régionale à Shippagan, un Comité de gestion a été mandaté pour gérer les activités de la piscine. Cependant, la Ville s'est engagée à payer les impôts fonciers de l'infrastructure ainsi qu'à éponger son déficit (s'il y a lieu). Les résultats financiers de la Piscine régionale à Shippagan sont consolidés dans les états financiers audités de 2019 de la Ville de Shippagan. Veuillez-vous référer à l'Annexe III pour plus de détails.

Annexe I: Dates des réunions du conseil et présence

Type de réunion	Date de la réunion	Membres du conseil					
		Anita Savoie Robichaud	Kassim Doumbia	Rémi Hébert	Marie-Lou Noël	Patrice-Éloi Mallet	Percy Mallet
Extraordinaire	23 janvier						
Extraordinaire	29 janvier						
Ordinaire	4 février						
Ordinaire	11 mars						
Extraordinaire	19 mars						
Ordinaire	1er avril						
Ordinaire	6 mai						
Extraordinaire	21 mai						
Extraordinaire	3 juin						
Ordinaire	3 juin						
Extraordinaire	18 juin						
Extraordinaire	8 juillet						
Extraordinaire	16 juillet						
Extraordinaire	29 juillet						
Extraordinaire	12 août						
Ordinaire	3 septembre						
Extraordinaire	17 septembre						
Ordinaire	7 octobre						
Ordinaire	4 novembre						
Extraordinaire	7 novembre						
Ordinaire	2 décembre						
Extraordinaire	19 décembre						

Légende

Présent ■ Présence par voie électronique ■ Absent ■

Annexe II : Points discutés aux réunions extraordinaires

Date de la réunion	Sujets discutés
23 janvier	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Première lecture par son titre de l'arrêté 74-24-2019, un arrêté municipal pour approuver le budget de la Corporation d'amélioration du Centre-Ville de Shippagan Inc. pour l'année 2019 ▪ Deuxième lecture par son titre de l'arrêté 74-24-2019, un arrêté municipal pour approuver le budget de la Corporation d'amélioration du Centre-Ville de Shippagan Inc. pour l'année 2019
29 janvier	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Lecture dans son intégralité de l'arrêté 74-24-2019, un arrêté municipal pour approuver le budget de la Corporation d'amélioration du Centre-Ville de Shippagan Inc. pour l'année 2019 ▪ Troisième lecture par son titre et adoption de l'arrêté 74-24-2019, un arrêté municipal pour approuver le budget de la Corporation d'amélioration du Centre-Ville de Shippagan Inc. pour l'année 2019 ▪ Deux membres votant de la municipalité pour la nomination d'un représentant au sein du conseil d'administration de l'AFMNB
19 mars	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Soumissions pour la rénovation de l'Hôtel de Ville – projet AR-24-2018
21 mai	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Études des objections – Agrandissement de la zone d'amélioration des affaires ▪ Première lecture par son titre de l'arrêté n° 48-2019 un arrêté modifiant l'arrêté adoptant la zone d'amélioration des affaires à l'intérieur des limites de la municipalité de Shippagan ▪ Deuxième lecture par son titre de l'arrêté n° 48-2019 un arrêté modifiant l'arrêté adoptant la zone d'amélioration des affaires à l'intérieur des limites de la municipalité de Shippagan
3 juin	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Alinéa 68(1) f) Question de renseignements concernant les conseils ou les avis juridiques fournis au gouvernement local par son avocat

Date de la réunion	Sujets discutés
18 juin	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mise à niveau de l'échelle salariale – Poste comptable ▪ Renouvellement du contrat – Assurance collective 2019 ▪ Mise à jour du système de notification d'alarme – Station principale d'eau douce et d'eau salée
8 juillet	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Présentation de la modification au plan municipal – projet Dixie Lee (1er Rue) ▪ Publication des avis en vertu du paragraphe 111(1) de la <i>Loi sur l'urbanisme</i> – projet Dixie Lee (1re Rue) ▪ Utilisation du fonds de réserve d'immobilisation – Rénovation de l'Hôtel de Ville ▪ Adhésion à la Coopérative d'informatique municipale (CIM) ▪ Projet Halte Côtière ▪ Contribution au Tour de l'espoir ▪ Participation au projet Transition Changements Climatiques (TCC) ▪ Contribution financière – Activité du 30e anniversaire de la librairie Pélagie ▪ Contribution financière – Camp musical et artistique 2019 de Shippagan ▪ Contribution financière – Festival des pêches et de l'aquaculture
16 juillet	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Présentation des états financiers audités 2018 ▪ Adoption des états financiers audités 2018 ▪ Contribution financière – 16e édition du Salon du livre de la Péninsule acadienne
29 juillet	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Choix de l'entrepreneur – nettoyage du terrain situé au 148, 1re Rue ▪ Choix du fournisseur – Camion Rescue ▪ Demande de contribution financière – 4e édition de l'École d'été de perfectionnement sur le vieillissement ▪ Demande de contribution en ressources – Fête officielle du Nouveau-Brunswick à Pokemouche
12 août	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Études des objections – modification au zonage – Projet Dixie Lee (1re Rue) ▪ Première et deuxième lecture par son titre de l'arrêté 77-2019-02 concernant l'adoption d'un arrêté modifiant le plan municipal de Shippagan ▪ Première et deuxième lecture par son titre de l'arrêté 78-2019-02 concernant l'adoption d'un arrêté modifiant l'arrêté de zonage de Shippagan

Date de la réunion	Sujets discutés
17 septembre	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Ouverture des soumissions – projet EP-02-19 – construction de l’égout pluvial et asphaltage – rue Francis ▪ Demande de financement – Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick
19 décembre	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Lecture dans son intégralité de l’arrêté 74-25-2020, un arrêté municipal pour approuver le budget de la Corporation d’amélioration du Centre-Ville de Shippagan Inc. pour l’année 2020 ▪ Troisième lecture par son titre et adoption de l’arrêté 74-25-2020, un arrêté municipal pour approuver le budget de la Corporation d’amélioration du Centre-Ville de Shippagan Inc. pour l’année 2020 ▪ Présentation des budgets de fonctionnement 2020 ▪ Adoption du budget de fonctionnement général 2020 ▪ Adoption du budget de fonctionnement eau et égout 2020 ▪ Nomination de l’auditeur indépendant externe pour l’année 2019 ▪ Remboursement de l’avance de fonds - Association des familles Mallet d’Amérique Inc. ▪ Remboursement de l’avance de fonds – Commission Industrielle et Commerciale du Grand Shippagan Inc. ▪ Transfert du fonds de réserve Fonds fonctionnement général au fonds de fonctionnement general

Annexe III : États financiers vérifiés 2019

VILLE DE SHIPPAGAN
RAPPORT FINANCIER CONSOLIDÉ
31 DÉCEMBRE 2019



VILLE DE SHIPPAGAN
RAPPORT FINANCIER CONSOLIDÉ
31 DÉCEMBRE 2019

SOMMAIRE

	Page
Rapport de l'auditeur indépendant	2 - 5
États financiers consolidés	
État consolidé des résultats	6
État consolidé de la situation financière	7
État consolidé de la variation des actifs financiers net (dette nette)	8
État consolidé des flux de trésorerie	9
Notes afférentes aux états financiers consolidés	10 - 32



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À son honneur la Maire et
aux membres du conseil

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la Ville de Shippagan (la « municipalité »), qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2019, et les états consolidés des résultats, de la variation des actifs financiers nets (dette nette) et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée de la ville au 31 décembre 2019, ainsi que des résultats consolidés et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la municipalité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la municipalité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la municipalité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la municipalité.



Responsabilité de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la municipalité;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;



- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la municipalité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la municipalité à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.


Paulin Gagnon

Comptables Professionnels agréés

Caraquet, Nouveau-Brunswick
Le 27 juillet 2020



VILLE DE SHIPPAGAN
ÉTAT CONSOLIDÉ DES RÉSULTATS
31 DÉCEMBRE 2019

Page 6

	2019 Budget (non-vérifié) (Note 19)	2019 Résultats	2018 Résultats
REVENUS			
Mandat d'imposition	3 618 832 \$	3 610 011 \$	3 474 730 \$
Prestations de services à d'autres gouvernements	141 125	142 868	140 894
Ventes de services	306 000	339 676	338 566
Subventions inconditionnelles	440 924	451 954	444 969
Autres transferts gouvernementaux	-	910 435	500 347
Frais et usagers - services d'eau et d'égout	1 035 063	1 058 144	1 128 892
Autres revenus de provenance interne	23 200	398 482	249 751
Intérêts	10 000	28 563	19 773
Provision pour régime de retraite	-	254 788	-
	<u>5 575 144</u>	<u>7 194 921</u>	<u>6 297 922</u>
DÉPENSES			
Services d'administration générale	1 202 353	1 255 849	1 145 545
Services de protection	981 735	972 580	982 697
Services de transport	1 200 820	1 258 675	1 249 241
Services d'hygiène	151 000	140 853	127 395
Services de la mise en valeur du territoire	143 973	204 709	150 594
Services récréatifs et culturels	1 212 069	1 559 413	1 583 038
Approvisionnement en eau et évacuation eaux usées	855 099	951 099	819 562
Provision pour déficit du régime de retraite	-	-	189 186
	<u>5 747 049</u>	<u>6 343 178</u>	<u>6 247 258</u>
EXCÉDENT DE L'EXERCICE (note 18)	<u>(171 905) \$</u>	851 743	50 664
EXCÉDENT ACCUMULÉ AU DÉBUT		<u>15 699 771</u>	<u>15 649 107</u>
EXCÉDENT ACCUMULÉ À LA FIN		<u>16 551 514 \$</u>	<u>15 699 771 \$</u>

SUPPORT DES REVENUS ET DÉPENSES (notes 22 et 23)



VILLE DE SHIPPAGAN
ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE
31 DÉCEMBRE 2019

Page 7

	2019	2018
ACTIFS FINANCIERS		
Encaisse	291 095 \$	1 478 498 \$
Encaisse affecté	864 728	1 385 377
Débiteurs (note 3)	<u>1 127 207</u>	<u>1 351 893</u>
	<u>2 283 030</u>	<u>4 215 768</u>
PASSIFS		
Emprunts bancaires (note 4)	1 980 097	1 925 882
Comptes payables et frais courus	738 602	652 478
Revenus différés des gouvernements	13 167	408 053
Dette à long terme (note 5)	4 184 000	4 418 000
Passif au titre du régime de retraite (note 6)	<u>263 398</u>	<u>518 186</u>
	<u>7 179 264</u>	<u>7 922 599</u>
ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE)	<u>(4 896 234)</u>	<u>(3 706 831)</u>
ACTIFS NON FINANCIERS		
Immobilisations corporelles (note 7)	40 463 734	37 572 364
Amortissement cumulé (note 7)	<u>(19 145 622)</u>	<u>(18 250 107)</u>
Immobilisation nettes	<u>21 318 112</u>	<u>19 322 257</u>
Inventaires	52 614	31 193
Frais payés d'avance	<u>77 022</u>	<u>53 152</u>
	<u>129 636</u>	<u>84 345</u>
EXCÉDENT ACCUMULÉ	<u>16 551 514 \$</u>	<u>15 699 771 \$</u>
ÉVENTUALITÉS (note 13)		
ENGAGEMENTS (note 15)		

APPROUVÉ PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

 , Maire

 , Greffier adjoint



VILLE DE SHIPPAGAN

ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA VARIATION DES ACTIFS FINANCIERS NET (DETTE NETTE)

31 DÉCEMBRE 2019

Page 8

	2019	2018
Surplus de l'exercice	851 743 \$	50 664 \$
Acquisition d'immobilisations corporelles	(2 936 647)	(853 338)
Amortissement des immobilisations corporelles	<u>940 792</u>	<u>908 108</u>
	<u>(1 144 112)</u>	<u>105 434</u>
Augmentation des inventaires	(21 421)	-
Diminution des inventaires	-	37 673
Acquisition de frais payés d'avance	<u>(23 870)</u>	<u>(53 152)</u>
	<u>(45 291)</u>	<u>(15 479)</u>
AUGMENTATION DE L'ACTIF NET (DETTE NETTE)	(1 189 403)	89 955
ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE) AU DÉBUT	<u>(3 706 831)</u>	<u>(3 796 786)</u>
ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE) À LA FIN	<u>(4 896 234) \$</u>	<u>(3 706 831) \$</u>



VILLE DE SHIPPAGAN
ÉTAT CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE
31 DÉCEMBRE 2019

Page 9

	2019	2018
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent de l'exercice	851 743 \$	50 664 \$
Amortissement des immobilisations corporelles	940 792	908 108
Variation des sommes à recevoir	224 686	1 126 047
Variation des créditeurs et frais courus	86 124	(629 117)
Variation du passif du régime de retraite	(254 788)	189 186
Variation des revenus différés	(394 886)	174 553
Variation des frais payés d'avance	(23 870)	(53 152)
Variation de l'inventaire	(21 421)	37 673
	<u>1 408 380</u>	<u>1 803 962</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(2 936 647)	(853 338)
Variation du placement et encaisse affecté	520 649	166 808
	<u>(2 415 998)</u>	<u>(686 530)</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Variation de l'emprunt bancaire	54 215	(676 919)
Dette à long terme	693 000	1 152 000
Remboursement de la dette à long terme	(927 000)	(517 000)
	<u>(179 785)</u>	<u>(41 919)</u>
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	(1 187 403)	1 075 513
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	<u>1 478 498</u>	<u>402 985</u>
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	<u>291 095 \$</u>	<u>1 478 498 \$</u>
CONSTITUTION DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE		
Encaisse	<u>291 095 \$</u>	<u>1 478 498 \$</u>



VILLE DE SHIPPAGAN

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 DÉCEMBRE 2019

Page 10

1. OBJECTIF DE L'ORGANISATION

La Ville de Shippagan s'est incorporé selon la Loi sur les municipalités le 1er mai 1958. En tant que municipalité, la ville est exempté d'impôt sur le revenu en vertu de l'alinéa 149 (1)(c) de la Loi canadienne de l'impôt sur le revenu. La vision de la municipalité est : Shippagan, Ville universitaire ouverte sur le monde, joue le rôle de capitale provinciale de la pêche commerciale et veut devenir le pôle d'excellence en développement durable de la francophonie mondiale.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers consolidés de la Ville de Shippagan reposent sur les observations de l'administration présentées conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada pour les gouvernements locaux, comme le recommande le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CSP) des comptables professionnels agréés du Canada.

Les états financiers consolidés présentés selon les normes du CSP portent surtout sur la situation financière de la ville et sur les changements à cet égard. L'état consolidé de la situation financière comprend tous les passifs et actifs de la ville.

Les aspects importants des conventions comptables adoptées par la ville sont les suivants :

Entité publiant les états financiers

Les états financiers consolidés reflètent les actifs, les passifs, les revenus, les dépenses et les changements à la dette nette et au flux net de trésorerie de l'entité publiant les états financiers. L'entité publiant les états financiers consolidés comprend toutes les organisations et entreprises responsables de l'administration des affaires et des ressources de la ville et qui sont la propriété de la ville ou qui sont contrôlées par elle. Les transactions et les soldes interservices sont éliminés.

Solde inter-fonds

Les normes CSP exigent que les états financiers soient consolidés. Tous les soldes inter-fonds ont donc été éliminés dans les états financiers consolidés.



VILLE DE SHIPPAGAN

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 DÉCEMBRE 2019

Page 11

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)**Budget**

Les montants inscrits aux présents états financiers consolidés ont été approuvés par le conseil d'administration de la Ville de Shippagan le 8 janvier 2019 et par le Ministre des gouvernements locaux le 17 janvier 2019.

Les normes CSP ne permettent pas que l'excédent ou que le déficit de l'avant dernière année soit inscrit dans les budgets subséquents tel que requis par la Loi sur les municipalités. L'excédent ou le déficit de l'avant dernière année a donc été retiré de l'état consolidés des résultats.

Comptabilisation des recettes

Les recettes non affectées sont enregistrées sur la base de la comptabilité d'exercice et sont constatées lorsque la somme recouvrée est raisonnablement assurée. Les contributions avec restrictions sont comptabilisées en tant que revenu de l'année auquel les frais connexes sont engagés. Les autres recettes sont enregistrées lorsqu'elles sont réalisées.

Recours à des estimations

La préparation des états financiers consolidés en conformité avec les Normes comptables canadiennes pour le secteur public exige que la direction effectue des estimations et formule des hypothèses qui ont une influence sur les montants déclarés à l'actif et au passif et sur la déclaration des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers consolidés, ainsi que sur les montants déclarés de revenus et de dépenses au cours de l'exercice. Ces estimations sont examinées périodiquement et, si des rectifications deviennent nécessaires, elles sont signalées dans les gains de la période à laquelle elles deviennent connues. Les résultats peuvent être différents de ces estimations.

Trésorerie et les équivalents de trésorerie

La politique de la ville consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le positif et le négatif et les dépôts à terme dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition. Les sommes d'argent affectés aux fonds de réserves et au programme de Fonds de Taxe sur l'essence sont présentés séparément.



VILLE DE SHIPPAGAN

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 DÉCEMBRE 2019

Page 12

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Instruments financiers

La ville évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations qui ne sont pas conclues dans des conditions de concurrence normale. Elle évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût après amortissement, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif, qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de juste valeur sont comptabilisées dans les résultats.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse, de placements à court terme, de comptes débiteurs, des montants exigibles du gouvernement du Nouveau-Brunswick, des montants exigibles du gouvernement fédéral et des montants exigibles des fonds propres. Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des emprunts bancaires, des comptes payables et de la dette à long terme.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées selon leur coût qui comprend tous les montants qui sont directement attribuables à l'acquisition, la construction, le développement ou l'amélioration de l'actif. Le coût des immobilisations corporelles est amorti sur une base linéaire pendant la durée de vie utile estimée comme suit :

	Périodes
Bâtiments	30 et 40 ans
Véhicules	5 ans
Équipement lourd	10 et 15 ans
Améliorations foncières	5, 10, 15, 20 et 25 ans
Machineries et équipements	5 ans
Chemin et routes	15 et 20 ans
Réseaux d'alimentation en eau et évacuation des eaux usées	25 à 60 ans

Les actifs en construction ne sont pas amortis tant que l'actif n'est pas disponible pour une utilisation productive. L'aide gouvernemental pour l'achat d'immobilisations est enregistré en tant que revenu lorsqu'il est reçu.



VILLE DE SHIPPAGAN

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 DÉCEMBRE 2019

Page 13

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Information sectorielle

La Ville de Shippagan est une municipalité diversifiée qui offre une vaste gamme de services à ses résidents. Aux fins de la gestion des rapports, les opérations et les activités de la municipalité sont organisées et signalées par fonction. Cette présentation a été créée dans le but d'enregistrer des activités spécifiques pour atteindre certains objectifs conformément à des règlements spéciaux, des restrictions ou des interdictions.

Les services municipaux sont fournis par les services suivants :

Services d'administration générale

Ce service est responsable du financement global et de l'administration locale. Ses tâches comprennent la facturation des taxes et les paiements, les comptes clients et les comptes fournisseurs, les budgets, les états financiers, le respect de la Loi sur les municipalités, la gestion des règlements administratifs et la gestion des technologies de l'information.

Services de protection

Ce service est responsable des services de police, du service de protection contre les incendies et autres mesures de protection.

Services de transport

Ce service est responsable de l'entretien et réparation des chemins et rues, l'éclairage des rues, des services relatifs à la circulation et de stationnement et autres fonctions reliées.

Services d'hygiène du milieu

Ce service est responsable de l'enlèvement des ordures.

Services de la mise en valeur du territoire

Ce service est responsable du zonage, du développement communautaire, du tourisme et autres services de développement et promotion.

Services récréatifs et culturels

Ce service est responsable de l'entretien et réparation des installations récréatives et culturelles, incluant l'aréna, le camping, les parcs, les terrains de jeux et autres établissements récréatifs et culturels.

Système d'eau et égout

Ce service est responsable de la fourniture de services d'eau et d'égout, y compris l'entretien et l'exploitation des réseaux souterrains, des réservoirs et de la lagune.



VILLE DE SHIPPAGAN
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 DÉCEMBRE 2019

Page 14

3. DÉBITEURS

	2019	2018
Général	358 129 \$	327 572 \$
Gouvernements :		
Fédéral	379 772	397 779
Provincial	<u>233 063</u>	<u>113 819</u>
	<u>612 835</u>	<u>511 598</u>
TVH à recevoir	<u>156 243</u>	<u>512 723</u>
	<u>1 127 207 \$</u>	<u>1 351 893 \$</u>

4. EMPRUNTS BANCAIRES

Le montant autorisé de toutes les marges de crédit totalisent 5 182 000 \$ dont 4 781 869 \$ est le montant maximal permis. De ce montant, 2 801 772 \$ n'était pas utilisé. Les marges de crédits portent intérêt au taux de base. Elles représentent un financement temporaire pour les dépenses en capital et seront remplacés par des émissions d'obligations non garanties. Les marges de crédit pour le fonctionnement sont à l'intérieur de la limite budgétaire de 50 % des dépenses des fonds de fonctionnements, tel que requis par la Loi sur les municipalités.

5. DETTE À LONG TERME

Émission	Intérêt	Échéance	2019	2018
Fond de capital et emprunt général				
11 juin 09	0.95 % - 5.00 %	2019	- \$	301 000 \$
2 juin 10	1.50 % - 4.55 %	2020	123 000	159 000
27 mai 11	1.65 % - 4.25 %	2021	16 000	23 000
4 juin 12	1.65 % - 3.40 %	2022	303 000	346 000
14 juin 13	1.37 % - 3.70 %	2028	242 000	266 000
8 déc. 14	1.20 % - 3.10 %	2024	193 000	248 000
6 juil. 15	0.96 % - 2.80 %	2025	42 000	49 000
18 déc. 15	1.05 % - 3.15 %	2025	51 000	62 000
1 juin 17	1.20 % - 2.70 %	2027	284 000	336 000
6 déc. 18	2.55 % - 3.70 %	2038	893 000	976 000
14 mai 19	2.05 % - 2.30 %	2024	224 000	-
21 nov. 19	1.95 % - 2.95 %	2039	<u>290 000</u>	-
			<u>2 661 000 \$</u>	<u>2 766 000 \$</u>



VILLE DE SHIPPAGAN

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 DÉCEMBRE 2019

Page 15

5. DETTE À LONG TERME (suite)

Émission	Intérêt	Échéance	2019	2018
Fond de capital d'eau et égout				
11 juin 09	0,95 % - 5,00 %	2019	-	178 000
2 juin 10	1,50 % - 4,55 %	2020	318 000	361 000
27 mai 11	1,65 % - 4,25 %	2021	16 000	23 000
4 juin 12	1,65 % - 3,40 %	2022	171 000	192 000
14 juin 13	1,35 % - 4,00 %	2033	540 000	572 000
6 juil. 15	1,65 % - 4,25 %	2035	96 000	104 000
1 juin 17	1,20 % - 1,85 %	2022	35 000	46 000
21 déc. 18	2,55 % - 3,70 %	2038	168 000	176 000
14 mai 19	2,05 % - 2,85 %	2029	151 000	-
21 nov. 19	2,55 % - 3,70 %	2038	28 000	-
			<u>1 523 000</u>	<u>1 652 000</u>
TOTAL DES FONDS			<u>4 184 000</u> \$	<u>4 418 000</u> \$

Le remboursement en capital de la dette à long terme à effectuer durant les cinq prochains exercices sont les suivants:

2020	884 000 \$
2021	448 000 \$
2022	712 000 \$
2023	337 000 \$
2024	315 000 \$



VILLE DE SHIPPAGAN

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 DÉCEMBRE 2019

Page 16

6. RÉGIME DE RETRAITE

Des prestations de retraite sont fournies aux employés de la ville en vertu du Régime de retraite des employés de la ville qui fut établi en janvier 1970. Les employés contribuent au régime qui fournit des prestations de service selon la durée de l'emploi et le taux de salaire (un régime à prestations définies). Les employés font des contributions égales à 10 % de leur salaire régulier et la ville contribue un montant égal. Cette cotisation de l'employé tient compte d'une dispense accordée au régime par l'Agence du revenu du Canada. Un fonds de pension distinct est maintenu.

	2019	2018
Juste valeur marchande de l'actif du régime	2 926 209 \$	2 540 749 \$
Obligation de prestation de retraite	<u>3 189 607</u>	<u>3 058 935</u>
Déficit pour le service des prestations	<u>(263 398) \$</u>	<u>(518 186) \$</u>

L'évaluation la plus récente du régime de retraite par les actuaires de la ville, Assomption Vie, a été réalisée en date du 31 décembre 2018. L'évaluation actuarielle repose sur diverses hypothèses au sujet d'événements futurs comme les taux d'inflation, les taux d'intérêts, les augmentations de salaire et le roulement et la mortalité des employés. Les hypothèses utilisées reflètent les meilleures estimations de la ville : Taux d'actualisation de 4.50 %, utilisation de la table de mortalité privée CPM-2014 et l'âge de retraite est dès que les employés atteignent la date normale de retraite.

	2019	2018
Évolution du déficit		
Déficit au début	(518 000) \$	(329 000) \$
Amortissement	62 000	45 000
Manque d'intérêt et expérience	<u>193 000</u>	<u>(234 000)</u>
Déficit à la fin	<u>(263 000) \$</u>	<u>(518 000) \$</u>
Actif du régime		
Fonds commun de placements – équilibré	2 906 104 \$	2 519 800 \$
Cotisations à recevoir	<u>20 105</u>	<u>20 949</u>
Dépenses totales liées à la retraite	<u>2 926 209 \$</u>	<u>2 540 749 \$</u>



VILLE DE SHIPPAGAN
 NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
 31 DÉCEMBRE 2019

Page 17

7. TABLEAU D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Terrain	Amélioration Foncière	Bâtiment	Matériel	Véhicules	Chemin et Routes	Terrains Eau et égout	Système Eau et égout	Total	
									2019	2018
COÛT										
Solde au début	1 788 021 \$	1 152 182 \$	10 397 011 \$	406 426 \$	1 467 662 \$	11 340 626 \$	463 233 \$	10 557 203 \$	37 572 364 \$	36 719 036 \$
Moins:										
Ajouts:										
Additions nettes durant l'année	28 084	5 677	2 478 781	59 260	453	359 886	-	4 506	2 936 647	853 338
Moins:										
Dispositions nettes durant l'année	-	-	45 277	-	-	-	-	-	45 277	-
Solde à la fin	<u>1 816 105</u>	<u>1 157 859</u>	<u>12 830 515</u>	<u>465 686</u>	<u>1 468 115</u>	<u>11 700 512</u>	<u>463 233</u>	<u>10 561 709</u>	<u>40 463 734</u>	<u>37 572 364</u>
AMORTISSEMENT CUMULÉ										
Solde au début	-	270 733	5 481 339	302 531	1 070 595	6 445 851	-	4 679 058	18 250 107	17 341 999
Moins:										
Ajouts:										
Amortissement durant l'année	-	57 893	251 207	93 137	50 012	261 574	-	226 969	940 792	908 108
Moins:										
Amortissement accumulé sur disposition	-	-	45 277	-	-	-	-	-	45 277	-
Solde à la fin	<u>-</u>	<u>328 626</u>	<u>5 687 269</u>	<u>395 668</u>	<u>1 120 607</u>	<u>6 707 425</u>	<u>-</u>	<u>4 906 027</u>	<u>19 145 622</u>	<u>18 250 107</u>
VALEURS NETTES DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	<u>1 816 105 \$</u>	<u>829 233 \$</u>	<u>7 143 246 \$</u>	<u>70 018 \$</u>	<u>347 508 \$</u>	<u>4 993 087 \$</u>	<u>463 233 \$</u>	<u>5 655 682 \$</u>	<u>21 318 112 \$</u>	<u>19 322 257 \$</u>

NOTE: La municipalité a des actifs en construction (bâtiment de l'hôtel de ville) représentant un total de 2 087 091 \$. Ces actifs ne sont pas amortis.



VILLE DE SHIPPAGAN

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 DÉCEMBRE 2019

Page 18

8. RESPECT DES MODALITÉS D'EMPRUNTS**Emprunt provisoire pour le capital**

Les dettes à long terme du fonds de capital général et du fonds de capital d'eau et égout ont été approuvées par la Commission des emprunts de capitaux par les municipalités.

La municipalité a les autorisations non utilisées suivantes :

Fonds de capital général

15-0067 septembre 2015	500 000 \$
17-0073 juillet 2017	1 438 000
17-0082 août 2017	84 000
18-0003 janvier 2018	250 000
19-0001 4 janvier 2019	1 366 000
19-0062 17 juillet 2019	1 403 000
19-0068 6 septembre 2019	48 000
19-0082 12 novembre 2019	<u>500 000</u>
	<u>5 589 000 \$</u>

Fonds de capital eau et égout

11-0080 septembre 2011	2 000 \$
12-0038 mai 2012	9 000
17-0073 juillet 2017	<u>523 000</u>
	<u>534 000 \$</u>

Emprunt pour le fonctionnement

Ainsi que le prescrit la Loi sur les municipalités, les emprunts pour financer le fonds général des revenus sont limités à 4 % du budget de la municipalité. En 2019, la ville s'est conformé à ces restrictions.

Emprunt interfonds

Le guide servant à la présentation des rapports financiers exige que les emprunts interfonds à court terme soient remboursés l'année suivante à moins que l'emprunt soit pour un projet en capital. La municipalité se conforme à cette exigence.



VILLE DE SHIPPAGAN

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 DÉCEMBRE 2019

Page 19

9. EXCÉDENT (DÉFICIT) AU FONDS D'EAU ET D'ÉGOUT

La loi sur les municipalités exige que les excédents (déficit) au fonds d'eau et d'égout soient absorbés par un ou plusieurs des budgets de fonctionnement à compter du deuxième exercice suivant. À la fin de l'exercice, l'excédent (déficit) était composé comme suit :

	2019	2018
Excédent de l'année 2019	38 478 \$	- \$
Excédent de l'année 2018	11 027	11 027
Excédent de l'année 2017	-	37 064
Excédent de l'année 2016	<u>18 747</u>	<u>18 747</u>
	<u>68 252 \$</u>	<u>66 838 \$</u>

10. FRAIS DE DISTRIBUTION D'EAU

Les frais de distribution d'eau portés au débit par la ville pour la protection contre les incendies respectent les limites autorisées en vertu du règlement 81-195 sous la loi sur les municipalités selon le pourcentage applicable des dépenses du système d'eau basé sur la population.

11. PROGRAMME DU FONDS DE TAXE SUR L'ESSENCE

Le programme du Fonds de taxe sur l'essence (FTE) exige que les sommes perçus d'avance soient conservées distinctement dans un compte bancaire. Cette exigence était respectée en fin d'exercice.



VILLE DE SHIPPAGAN
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
31 DÉCEMBRE 2019

Page 20

12. RESPECT DE LA LOI SUR LES MUNICIPALITÉS

Solde des fonds de réserve

Au 31 décembre 2019, le solde du fond de réserve de fonctionnement d'eau et d'égout excède la limite autorisée qui est de 5 % des dépenses de l'année précédente. Cette situation est due à l'accumulation des intérêts.

Excédent de l'actif à court terme - fonds de capital d'eau et d'égout

Au 31 décembre 2019, l'actif à court terme excède le passif à court terme dans le fond de capital et d'emprunt d'eau et d'égout.

13. ÉVENTUALITÉS

Dans le cours normal des opérations, la ville peut être impliqué dans différentes réclamations ou poursuites judiciaires. Étant donné que le résultat final en matière de réclamations et de procédures judiciaires en instance ne peut, en date du 31 décembre 2019, être prédit avec certitude, aucune provision ne figure aux états financiers.

14. ÉVÈNEMENT POSTÉRIEUR AU BILAN

Le 11 mars 2020, l'Organisation Mondiale de la Santé déclare que l'écllosion de COVID-19 est devenue une pandémie. La province du Nouveau-Brunswick a déclaré l'état d'urgence le 19 mars 2020. Cette situation, sans précédent, impacte la situation financière de la municipalité mais il est actuellement impossible d'évaluer l'impact de la situation.



VILLE DE SHIPPAGAN

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 DÉCEMBRE 2019

Page 21

15. ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

La municipalité a pris des engagements pour aider divers organismes ainsi que pour le déneigement pour les cinq prochains exercices tel que :

2020	312 381 \$
2021	305 201 \$
2022	30 201 \$
2023	30 201 \$
2024	20 001 \$

De plus, la municipalité s'est engagé à faire un virement annuel de 4 000 \$ (jusqu'en 2023) au fonds de réserve en capital d'eau et égout afin de satisfaire à l'entente signée avec le Fonds Chantier Canada et NB et un virement de 10 000 \$ (jusqu'en 2018) au fonds de capital pour la piscine.

16. INSTRUMENTS FINANCIERS**Politique de gestion des risques**

La ville, par le biais de ses outils financiers, est exposée à divers risques. L'analyse suivante fournit une mesure des risques à la date du bilan.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un outil financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. La ville consent du crédit par le biais des comptes débiteurs dans le cours normal de ses activités. Elle effectue, de façon continue, des évaluations de crédit à l'égard de ses clients et maintien des provisions pour pertes potentielles sur créances, lesquelles, une fois matérialisées, respectent les prévisions de la direction. La ville n'exige généralement pas de caution. La municipalité minimise donc les risques de crédit grâce à une gestion régulière du crédit.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un outil financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt du marché. La ville est exposée au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses outils financiers à taux d'intérêt fixe et à taux d'intérêt variable.

Les outils à taux d'intérêt fixe assujettissent la municipalité à un risque de juste valeur et ceux à taux variable à un risque de trésorerie. La direction est d'avis que la ville n'est pas exposée à des risques importants de taux d'intérêt.



VILLE DE SHIPPAGAN

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 DÉCEMBRE 2019

Page 22

16. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la ville éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. La gestion prudente du risque de liquidité suppose le maintien d'un niveau de liquidités suffisant, l'accès à des facilités de crédit appropriées et la capacité de liquider des positions prises sur le marché. La ville est d'avis que ses ressources financières récurrentes lui permettent de faire face à toutes ses dépenses.



VILLE DE SHIPPAGAN
 NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
 31 DÉCEMBRE 2019

Page 23

17. TABLEAU DE PRÉSENTATION SECTORIELLE

	Générale	Protection	Transport	Hygiène	Territoire	Récréatif	Eau et égout	Total 2019	Total 2018
REVENUS									
Mandat d'imposition	887 276 \$	724 471 \$	886 144 \$	111 430 \$	106 245 \$	894 445 \$	- \$	3 610 011 \$	3 474 730 \$
Prestations de services à d'autres gouvernements	-	88 757	54 111	-	-	-	-	142 868	140 894
Ventes de services	3 038	12 490	-	-	-	324 148	-	339 676	338 566
Subventions inconditionnelles	111 082	90 700	110 941	13 950	13 301	111 980	-	451 954	444 969
Autres transferts gouvernementaux	906 947	-	-	-	-	-	3 488	910 435	500 347
Frais et usagers - service d'eau et égouts	-	-	-	-	-	-	1 058 144	1 058 144	1 128 892
Autres revenus de provenance interne	372 818	-	-	-	-	25 664	-	398 482	239 823
Autres revenus	28 563	-	-	-	-	-	-	28 563	29 700
Provision pour régime de retraite	254 788	-	-	-	-	-	-	254 788	-
	<u>2 564 512</u>	<u>916 418</u>	<u>1 051 196</u>	<u>125 380</u>	<u>119 546</u>	<u>1 356 237</u>	<u>1 061 632</u>	<u>7 194 921</u>	<u>6 297 921</u>
DÉPENSES									
Salaires et bénéfices	675 677	14 291	347 235	-	-	131 902	147 390	1 316 495	1 171 746
Biens et services	453 809	782 288	603 264	140 853	200 663	1 180 151	496 186	3 857 214	3 725 206
Amortissement	51 159	163 689	279 250	-	-	219 725	226 969	940 792	908 108
Intérêt	75 204	12 312	28 926	-	4 046	27 635	80 554	228 677	253 012
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-	189 186
	<u>1 255 849</u>	<u>972 580</u>	<u>1 258 675</u>	<u>140 853</u>	<u>204 709</u>	<u>1 559 413</u>	<u>951 099</u>	<u>6 343 178</u>	<u>6 247 258</u>
EXCÉDENT (DÉFICIT) DE L'EXERCICE	<u>1 308 663 \$</u>	<u>(56 162) \$</u>	<u>(207 479) \$</u>	<u>(15 473) \$</u>	<u>(85 163) \$</u>	<u>(203 176) \$</u>	<u>110 533 \$</u>	<u>851 743 \$</u>	<u>50 663 \$</u>



VILLE DE SHIPPAGAN
 NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
 31 DÉCEMBRE 2019

18. TABLEAU DE LA RÉCONCILIATION DE L'EXCÉDENT DE L'EXERCICE

	Fonction- nement Général	Capital Général	Fonction- nement Eau et égout	Capital Eau et égout	Réserve Fonction- nement Général	Réserve Capital Général	Réserve Fonction- nement Eau et égout	Réserve Capital Eau et égout	Total 2019	Total 2018
EXCÉDENT (DÉFICIT) PAR FONDS POUR L'EXERCICE SELON LES CCSP	(45 287) \$	748 771 \$	356 047 \$	(223 481) \$	1 725 \$	6 541 \$	452 \$	6 975 \$	851 743 \$	50 663 \$
Ajustement à l'excédent (déficit) pour le financement requis	(169 512)	-	37 067	-	-	-	-	-	(132 445)	99 561
Surplus (déficit) d'avant dernière année	(395 000)	395 000	(157 000)	157 000	-	-	-	-	-	-
Remboursement de la dette	(33 344)	33 344	-	-	-	-	-	-	-	-
Dépenses en capital	(100 000)	-	100 000	-	-	-	-	-	-	-
Transfert pour le crédit de l'eau	285 000	-	(285 000)	-	-	-	-	-	-	-
Transfert des frais administratifs	-	713 823	-	226 969	-	-	-	-	940 792	908 108
Dépenses d'amortissement	(254 788)	-	-	-	-	-	-	-	(254 788)	189 186
Provision pour régime de retraite	673 558	-	(4 000)	-	(68 558)	(605 000)	-	4 000	-	-
Transfert au fond de réserve	(19 022)	-	-	-	(68 558)	-	-	-	(19 022)	21 161
Profit (perte) estimée appaieinée	(13 108)	1 142 167	(308 933)	383 969	(68 558)	(605 000)	-	4 000	534 537	1 218 016
EXCÉDENT (DÉFICIT) DE L'EXERCICE AVANT LES EXIGENCES DU CCSP	(58 395) \$	1 890 938 \$	47 114 \$	160 488 \$	(66 833) \$	(598 459) \$	452 \$	10 975 \$	1 386 280 \$	1 268 679 \$



VILLE DE SHIPPAGAN
 NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
 31 DÉCEMBRE 2019

19. BUDGET DE FONCTIONNEMENT RECONCILIÉ AU BUDGET CCSP

	Fonctionnement		Amortissement	Transfert	Total
	Général	Eau et égout			
REVENUS					
Mandat d'imposition	3 618 832 \$	-	\$	-	\$ 3 618 832
Prestations de services à d'autres gouvernements	141 125	-	-	-	141 125
Ventes de services	306 000	-	-	-	306 000
Subventions inconditionnelles	440 924	-	-	-	440 924
Frais et usagers - services d'eau et d'égout	-	1 035 063	-	-	1 035 063
Autres revenus de provenance interne	23 200	100 000	-	(100 000)	23 200
Intérêt	-	10 000	-	-	10 000
Transfert du fonds de fonctionnement eau et égout	285 000	-	-	(285 000)	-
Excédent de l'avant-dernier exercice	-	37 067	-	(37 067)	-
Contribution du fond de réserve	68 558	-	-	(68 558)	-
	<u>4 883 639</u>	<u>1 182 130</u>	<u>-</u>	<u>(490 625)</u>	<u>5 575 144</u>
DÉPENSES					
Services d'administration générale	1 151 194	-	51 159	-	1 202 353
Services de protection	918 046	-	163 689	(100 000)	981 735
Services de transport	921 570	-	279 250	-	1 200 820
Services d'hygiène	151 000	-	-	-	151 000
Services de la mise en valeur du territoire	143 973	-	-	-	143 973
Services récréatifs et culturels	992 344	-	219 725	-	1 212 069
Approvisionnement en eau et évacuation eaux usées	-	913 130	226 969	(285 000)	855 099
Contribution au fond de réserve	14 000	-	-	(14 000)	-
Dépenses en capital	27 000	112 000	-	(139 000)	-
Paiement de la dette à long terme	395 000	157 000	-	(552 000)	-
Déficit d'avant dernier exercice	169 512	-	-	(169 512)	-
	<u>4 883 639</u>	<u>1 182 130</u>	<u>940 292</u>	<u>(1 259 512)</u>	<u>5 747 049</u>
EXCÉDENT (DÉFICIT) DE L'EXERCICE	<u>\$ -</u>	<u>\$ -</u>	<u>(940 292) \$</u>	<u>768 887 \$</u>	<u>(171 905) \$</u>



VILLE DE SHIPPAGAN
 NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
 31 DÉCEMBRE 2019

Page 26

20. ÉTATS DES RÉSERVES

	Réserve Fonction- nement Général	Réserve Capital Général	Réserve Fonction- nement Eau et égout	Réserve Capital Eau et égout	Total 2019	Total 2018
ACTIFS						
Encaisse	197 851 \$	88 435 \$	62 127 \$	85 638 \$	434 051 \$	954 100 \$
Épargne à terme	-	103 191	-	232 183	335 374	335 374
Recevable	-	6 027	846	6 443	13 316	146 498
EXCÉDENT ACCUMULÉ	<u>197 851 \$</u>	<u>197 653 \$</u>	<u>62 973 \$</u>	<u>324 264 \$</u>	<u>782 741 \$</u>	<u>1 435 972 \$</u>
REVENUS						
Transfert	-	10 000 \$	-	4 000 \$	14 000 \$	127 733 \$
Intérêts	1 725	6 541	452	6 975	15 693	21 223
	<u>1 725</u>	<u>16 541</u>	<u>452</u>	<u>10 975</u>	<u>29 693</u>	<u>148 956</u>
DÉPENSES						
Virement	68 558	615 000	-	-	683 558	-
EXCÉDENT (DÉFICIT)	<u>(66 833) \$</u>	<u>(598 459) \$</u>	<u>452 \$</u>	<u>10 975 \$</u>	<u>(653 865) \$</u>	<u>148 956 \$</u>

RÉSOLUTION DU CONSEIL CONCERNANT LA CONTRIBUTION AUX TRANSFERTS AUX FONDS DE RÉSERVE GÉNÉRAL :

Résolution du 8 juillet 2019

Adoption de transférer 615 000 \$ du fond de réserve d'immobilisation au fond d'immobilisation général

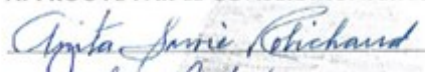
Résolution du 2 décembre 2019

Adoption de transférer 10 000 \$ du fond de fonctionnement général au fond de d'immobilisation général

Adoption de transférer 4 000 \$ du fond de fonctionnement général au fond d'immobilisation général

Adoption de transférer 68 558 \$ du fond de réserve général vers le fond de fonctionnement général

APPROUVÉ PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

 , Maire

 , Greffier adjoint



VILLE DE SHIPPAGAN
 NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
 31 DÉCEMBRE 2019

Page 27

21. ENTITÉS CONTRÔLÉES

Piscine Régionale

ACTIFS

Encaisse	2 460 \$
Placements	95 304
Somme à recevoir	<u>5 501</u>
	103 265

PASSIFS

Emprunt bancaire	40 118
Créditeurs et frais courus	<u>9 152</u>
	<u>49 270</u>

EXCÉDENT ACCUMULÉ

53 995 \$

REVENUS

330 270 \$

DÉPENSES

311 248

EXCÉDENT POUR L'EXERCICE

19 022 \$

L'entité mentionnée ci-haut est incluse dans les états financiers.



VILLE DE SHIPPAGAN

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 DÉCEMBRE 2019

Page 28

22. SUPPORT DES REVENUS

	2019 Budget (non-vérifié)	2019 Résultats	2018 Résultats
PRESTATION DE SERVICES À D'AUTRES GOUVERNEMENTS			
Services d'incendie	88 700 \$	88 757 \$	86 786 \$
Entretien des routes	<u>52 425</u>	<u>54 111</u>	<u>54 108</u>
	<u>141 125 \$</u>	<u>142 868 \$</u>	<u>140 894 \$</u>
VENTES DE SERVICES			
Centre Rhéal-Cormier	65 000 \$	88 363 \$	60 838 \$
Centre des congrès de la Péninsule Acadienne	92 000	91 810	104 220
Camping	145 000	143 975	162 398
Services d'incendie	4 000	12 490	6 085
Vente de matériaux et d'immobilisations	<u>-</u>	<u>3 038</u>	<u>5 025</u>
	<u>306 000 \$</u>	<u>339 676 \$</u>	<u>338 566 \$</u>
AUTRES REVENUS DE PROVENANCE INTERNE			
Permis et licences	16 000 \$	24 827 \$	22 882 \$
Piscine	-	228 882	167 186
Loyers	7 200	13 500	5 400
Carnaval des glaces	-	19 181	14 040
Projets d'emploi	-	15 866	25 858
Village du Père Noël	-	6 483	7 992
Revenus divers	<u>-</u>	<u>89 743</u>	<u>6 393</u>
	<u>23 200 \$</u>	<u>398 482 \$</u>	<u>249 751 \$</u>



VILLE DE SHIPPAGAN

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 DÉCEMBRE 2019

Page 29

23. SUPPORT DES DÉPENSES

	2019 Budget (non-vérifié)	2019 Résultats	2018 Résultats
SERVICE D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE			
Service législatifs			
Maire	44 401 \$	38 372 \$	24 030 \$
Conseillers	<u>77 082</u>	<u>75 460</u>	<u>47 185</u>
	121 483	113 832	71 215
Administration générale			
Personnel administratif	598 096	561 845	505 036
Immeuble à bureau	81 605	61 619	77 447
Aviseur légal	50 000	65 482	23 202
Autres	<u>8 400</u>	<u>45 298</u>	<u>74 224</u>
	738 101	734 244	679 909
Gestion des finances			
Services comptable	32 500	44 687	-
Audit externe	<u>21 000</u>	<u>28 334</u>	<u>44 426</u>
	53 500	73 021	44 426
Autres coûts administratifs			
Cotisations et associations	13 000	9 771	10 050
Dépenses de bureau	65 000	58 851	66 205
Formation et délégations	<u>4 518</u>	<u>1 873</u>	<u>5 980</u>
Subventions aux organismes	63 000	71 321	46 173
Intérêts sur financement temporaire	-	66 290	88 245
Intérêts sur dette à long terme	188	174	186
Frais d'émission de débentures	7 000	8 385	2 591
Frais d'évaluation	46 404	46 404	46 324
Assurance responsabilité	6 000	6 460	7 173
Relation publique - rapports municipaux	18 000	5 324	10 432
Amortissement	51 159	51 159	51 159
Frais bancaires	<u>15 000</u>	<u>8 740</u>	<u>15 477</u>
	<u>289 269</u>	<u>334 752</u>	<u>349 995</u>
	<u>1 202 353 \$</u>	<u>1 255 849 \$</u>	<u>1 145 545 \$</u>



VILLE DE SHIPPAGAN
 NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
 31 DÉCEMBRE 2019

Page 30

23. SUPPORT DES DÉPENSES (suite)

	2019 Budget (non-vérifié)	2019 Résultats	2018 Résultats
SERVICES DE PROTECTION			
Protection contre les incendies			
Administration	17 850 \$	14 291 \$	17 325 \$
Brigades des pompiers	99 720	109 911	130 590
Formation	2 500	2 542	4 895
Caserne	48 719	65 710	57 941
Matériel de lutte contre l'incendie	54 950	36 416	24 656
Amortissement	163 689	163 689	151 347
Intérêts sur la dette à long terme	13 307	12 312	13 009
	400 735	404 871	399 763
Service de police	554 978	554 978	552 433
Autres	11 022	-	-
Réglementation des animaux	5 000	-	4 370
Lutte contre les inondations	10 000	12 731	26 131
	581 000	567 709	582 934
	981 735 \$	972 580 \$	982 697 \$
SERVICES DES TRANSPORTS			
Services en commun			
Administration	247 729 \$	261 605 \$	295 508 \$
Équipement général	39 453	62 597	57 438
Complexe municipal	2 500	45 722	51 832
	289 682	369 924	404 778
Nettoyage des rues	7 000	8 551	6 967
Égouts pluviaux	-	5 176	3 371
Service de déneigement	346 255	344 637	328 881
Éclairage des rues	91 670	94 127	90 976
Traçage des voies de circulation	18 500	21 242	21 637
Signalisation	5 999	15 613	19 950
Transport aérien	5 600	5 599	4 497
Entretien	125 601	85 630	94 286
Amortissement	279 250	279 250	244 288
Intérêts sur la dette à long terme	31 263	28 926	29 610
	1 200 820 \$	1 258 675 \$	1 249 241 \$



VILLE DE SHIPPAGAN

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 DÉCEMBRE 2019

Page 31

23. SUPPORT DES DÉPENSES (suite)

	2019 Budget (non-vérifié)	2019 Résultats	2018 Résultats
SERVICES D'HYGIÈNE			
Enlèvement des ordures	<u>151 000 \$</u>	<u>140 853 \$</u>	<u>127 395 \$</u>
SERVICES DE LA MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE			
Commission d'urbanisme	114 100 \$	123 401 \$	113 031 \$
Promotion touristique	10 000	8 750	4 423
Incitatifs économiques	-	795	1 590
Bureau touristique	3 000	3 971	2 223
Parc et commission industriel	-	2 245	2 235
Embellissement du territoire	12 500	61 501	22 780
Intérêts sur la dette à long terme	<u>4 373</u>	<u>4 046</u>	<u>4 312</u>
	<u>143 973 \$</u>	<u>204 709 \$</u>	<u>150 594 \$</u>
SERVICES RÉCRÉATIFS ET CULTURELS			
Administration	97 367 \$	131 902 \$	81 936 \$
Piscine régionale	103 000	311 588	326 079
Centre des congrès de la Péninsule Acadienne	134 287	191 041	154 060
Dépenses reliées au carnaval des glaces	-	18 067	24 601
Dépenses reliées au Village du Père Noël	-	7 275	9 419
Patinoire et aréna	216 699	236 040	225 907
Parcs et terrains de jeux	217 222	167 401	252 285
Subventions culturelles	5 000	5 000	5 000
Bibliothèque	38 900	60 548	60 934
Camping et sentier du rivage	145 000	163 929	159 517
Autres services de loisirs	5 000	19 262	30 587
Intérêts sur la dette à long terme	29 869	27 635	24 407
Amortissement	<u>219 725</u>	<u>219 725</u>	<u>228 306</u>
	<u>1 212 069 \$</u>	<u>1 559 413 \$</u>	<u>1 583 038 \$</u>



VILLE DE SHIPPAGAN
 NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
 31 DÉCEMBRE 2019

Page 32

23. SUPPORT DES DÉPENSES (suite)

	2019 Budget (non-vérifié)	2019 Résultats	2018 Résultats
APPROVISIONNEMENT EN EAU			
Administration	17 569 \$	69 270 \$	23 636 \$
Service d'approvisionnement	238 625	192 985	157 860
Force motrice et pompage	104 366	152 099	94 358
Intérêt sur financement intérimaire	20 000	24 523	21 979
Frais d'émission de débetures	-	1 507	1 512
Amortissement	103 543	103 543	233 008
Intérêts sur la dette à long terme	<u>31 000</u>	<u>33 626</u>	<u>36 969</u>
	<u>515 103 \$</u>	<u>577 553 \$</u>	<u>569 322 \$</u>
COÛT DE LA COLLECTE ET DE L'ÉVACUATION DES EAUX USÉES			
Administration	1 135 \$	8 042 \$	3 359 \$
Système de raccordement	63 650	87 919	55 716
Station de relèvement	69 635	57 660	80 889
Épuration et évaluation des eaux d'égout	54 150	82 750	54 489
Bornes fontaines	-	482	31 771
Intérêts sur la dette à long terme	25 000	22 405	24 612
Amortissement	<u>123 426</u>	<u>123 426</u>	<u>-</u>
	<u>336 996 \$</u>	<u>382 684 \$</u>	<u>250 836 \$</u>
AUTRES			
Créances irrécouvrables (recouvrées)	<u>3 000 \$</u>	<u>(9 138) \$</u>	<u>(596) \$</u>
TOTAL APPROVISIONNEMENT EN EAU ET EAUX USÉES	<u>855 099 \$</u>	<u>951 099 \$</u>	<u>819 562 \$</u>

